



## Harcèlement aussi par intrum justitia et huissier kalnenbach

Par **knobloch corinne**, le **26/08/2011** à **12:54**

Bonjour,

je reçois de nombreux courriers provenant de intrum justitia et aujourd'hui d'un huissier Kaltenbach me réclamant une somme de 821,19 euros pour la société ASAF mon ancienne mutuelle. je l'ai contracté depuis plusieurs années et c'est en début d'année que je n'ai pu faire face aux prélèvements sur mon compte. Asaf m'a réclamé ma cotisation que je payée tous les 3 mois, comme je ne pouvais régler, j'ai reçu un courrier de chez eux me précisant que si au bout de 30 jours je serai mise en demeure et 40 jours radiée mais que je n'avais qu'à régler 222.64 euros je me suis arrangée avec eux je règle en 4 fois j'ai déjà payé 2 fois 55,66 euros et j'ai eu confirmation par mail le 22 juin pour la régularisation du 1er trimestre et de ma résiliation. Mais comme je recevais toujours des courriers de intrum je leur ai téléphoné et ils m'ont dit que je devais payer la totalité de la cotisation annuelle pourtant en leur précisant que j'avais des difficultés financières et n'ont pas averti intrum comme je leur avais demandé afin d'arrêter les poursuites. moi j'ai repris une autre mutuelle et Asaf m'a fait comprendre que j'étais en tort car je n'avais pas le droit d'avoir 2 mutuelles alors qu'ils ont accepté ma résiliation. Que dois-je faire payer la totalité ont-ils droit de me réclamer le tout d'après "un article des assurances " et je ne comprends pas pourquoi il n'y ai aucune correspondance entre les 2 sociétés. Merci si vous pouviez m'aider le plus vite possible